



# **MÉMOIRE**

## **SUR LE MANDAT D'INITIATIVE - LES ENJEUX DE RECYCLAGE ET DE VALORISATION LOCALE DU VERRE**

Présenté à la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale

**JUIN 2019**

## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES .....	1
1 SOMMAIRE EXÉCUTIF .....	2
2 PRÉSENTATION DU CETEQ .....	3
3 ÉTAT DE LA SITUATION .....	4
3.1 Bref historique .....	4
3.2 La réalité des centres de tri au Québec.....	4
3.3 Les enjeux actuels des CDT.....	5
3.4 Les débouchés locaux existants.....	7
4 CONSTATS ET AVENUES POSSIBLES .....	9
4.1 Consigne ou pas? .....	9
4.2 Points de dépôts de verre .....	11
4.3 Pistes de réflexion et recommandations.....	12
5 CONCLUSION .....	14
6 RÉFÉRENCES.....	15

## LISTE DES ACRONYMES

ABQ	Association des brasseurs du Québec
CDT	Centre de tri des matières recyclables
CETEQ	Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
ÉEQ	Éco Entreprises Québec
ICI	Institutions, commerces et industries
GES	Gaz à effet de serre
LET	Lieu d'enfouissement technique
MELCC	Ministère de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques
PMGMR	Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles
SAQ	Société des alcools du Québec

# 1 SOMMAIRE EXÉCUTIF

Le CETEQ est l'association patronale qui regroupe les entreprises privées des principaux secteurs de l'économie verte québécoise. L'association est très active et siège sur le comité de la modernisation de l'industrie de la récupération et du recyclage du ministre Charrette en plus de participer régulièrement à des rencontres de travail avec RECYC-QUÉBEC sur ce sujet.

L'industrie du recyclage évolue rapidement et fait face fréquemment à de nouveaux défis. Voici les principaux enjeux concernant le verre : faible valeur de la matière, source de revenu à l'entrée des CDT, coûts importants de transport pour les CDT éloignés, perception populaire face à certains débouchés, etc. Malgré cela, le verre n'est pas le principal enjeu des CDT. En effet, tous les CDT arrivent à le trier et plusieurs débouchés sont existants au Québec. Bien que l'utilisation du verre comme matériel de recouvrement ou de construction dans les LET soit moins acceptée socialement, il s'agit d'un matériau qui présente des caractéristiques physiques très intéressantes pour ces usages, en plus de remplacer l'utilisation d'autres matières (agrégats, sable, sol, etc.).

Il y a donc différents types de débouchés, et ce, selon le niveau de qualité du verre. Certains équipements permettent un tri de meilleure qualité en CDT, toutefois, le verre issu du tri à la source présentera toujours une qualité plus importante.

Ainsi, afin d'encourager une industrie forte, diversifiée et pérenne, les membres du CETEQ sont d'avis que la présence de verre en centre de tri pourrait tout de même diminuer. Mais encore, les situations sont très différentes d'un CDT à un autre, d'une région à une autre, d'où l'importance d'offrir plusieurs avenues de récupération possibles. En effet, cela serait une erreur de croire en une solution unique. Plusieurs modes de récupération du verre peuvent exister, et ce, de façon complémentaire.

**Une solution combinée incluant une consigne privée, l'implantation de points de dépôts volontaire et la collecte sélective mérite d'être davantage étudiée.** Ce scénario est complémentaire avec le système actuel et n'a pas fait l'objet d'études approfondies jusqu'à présent. En effet, le débat de l'élargissement de la consigne est omniprésent au Québec depuis 2013 et plusieurs études ont été réalisées depuis. Or, avec la fermeture des marchés chinois (entre autres) en 2018, la situation des CDT est tout autre au Québec. Les enjeux auxquels doit faire face l'industrie sont nombreux et sont différents de ceux d'il y a quelques années.

Les orientations du gouvernement doivent donc tenir compte de la situation actuelle de l'industrie afin de limiter les impacts collatéraux d'un retrait de masse du verre dans plusieurs CDT du Québec.

## 2 PRÉSENTATION DU CETEQ

Le CETEQ est l'association patronale qui regroupe les entreprises privées des principaux secteurs de l'économie verte québécoise. Les membres du CETEQ œuvrent chaque jour, sur le terrain, à l'assainissement de l'environnement et emploient plus de 15 000 travailleurs pour un chiffre d'affaires annuel de plus de 1,5 milliard de dollars.

Le CETEQ a pour mission la promotion du développement durable et de l'expertise du secteur privé dans l'industrie de l'environnement. Le CETEQ encourage également des standards de performance élevés et un contexte d'affaires concurrentiel propice à l'innovation et au développement de nouvelles technologies vertes.

L'association est très active et a notamment déposée dernièrement des mémoires concernant la mise à jour du PMGMR de la CMM et la stratégie de gestion des matières organiques du MELCC. De plus, le CETEQ siège sur le comité de la modernisation de l'industrie de la récupération et du recyclage du ministre Benoit Charrette et participe régulièrement à des rencontres de travail importantes avec RECYC-QUÉBEC sur ce sujet.

Voici une liste de certaines entreprises membres du CETEQ qui œuvrent dans le domaine et qui valorisent plus la moitié du tonnage du verre au Québec.

- Tiru/Rebuts Solides Canadien Inc.
- Groupe EBI
- Sani-Eco
- Groupe Bouffard
- Gaudreau Environnement
- Matrec/GFL
- 2M Ressources

## 3 ÉTAT DE LA SITUATION

### 3.1 Bref historique

Implantés en 1984, la consigne publique et la collecte sélective constituent deux systèmes de collecte pour la récupération des contenants de boissons. Depuis leur implantation, ces systèmes ont toutefois subi très peu de changements. Les nouvelles réalités de la gestion des matières résiduelles nécessitent néanmoins une adaptation constante des acteurs du milieu qui doivent investir temps et argent afin de suivre les fluctuations du marché.

Quant à la consigne privée, visant le remplissage multiple des bouteilles de bière, elle existe depuis 1808 (ABQ, 2019).

À travers les années, plusieurs événements ont marqué l'industrie du recyclage et plus particulièrement en ce qui concerne le recyclage du verre. Lorsque l'entreprise Klareco, principal conditionneur de verre au Québec, a fermé ses portes en 2013, cela a provoqué l'émergence d'une problématique à l'échelle de la province dans la gestion du verre issu de la collecte sélective. Se retrouvant sans preneur, le verre s'accumulait rapidement... Les CDT et les courtiers en matières recyclables devaient alors trouver des acheteurs pour cette matière. Ainsi, l'utilisation du verre comme matériel de recouvrement dans les LET a alors fait son apparition en parallèle au développement de d'autres débouchés.

En 2016, le Plan Verre l'innovation d'ÉÉQ voit le jour et vise le développement de nouveaux débouchés pour le verre ainsi que la modernisation des CDT. Un projet-pilote de 18 mois est lancé dans cinq CDT du Québec au printemps 2017 pour faire l'essai de nouveaux équipements. Le verre qui en résulte semble adéquat pour plusieurs débouchés : laine minérale, abrasifs et filtration, ajout cimentaire, verre cellulaire, poudre micronisée pour additifs, dalle écologique, etc.

Depuis 2013, l'industrie du recyclage du verre a su s'adapter et faire en sorte que le verre issu des CDT soit 100% valorisé au Québec.

### 3.2 La réalité des centres de tri au Québec

Comme leur nom l'indique, la mission des CDT est d'abord de séparer les matières recyclables reçues pêle-mêle, et d'en faire des ballots ou des chargements de différents types selon la demande. En plus de fluctuer dans le temps, les types de ballots produits varient selon la région et les équipements utilisés par les CDT.

Un coût est chargé à l'arrivée des matières selon le tonnage, afin de compenser : les frais de traitement des matières (tamisage, main-d'œuvre, assurance-qualité), le coût des équipements (incluant l'entretien et leur modernisation) ainsi que la gestion des rejets (matières non conformes ou de trop faible granulométrie). La valeur de la matière triée entre aussi en ligne de compte, mais elle est sujette à de fortes fluctuations, donc difficile à prévoir.

Comme toute entreprise, les CDT cherchent le meilleur point d'équilibre entre la valeur des ballots produits et leurs coûts de traitement. Si des coûts supérieurs de traitement sont compensés par une hausse de la valeur de la matière triée, un CDT considérera la possibilité d'ajuster ses procédés ou ses équipements.

Dans le cas du verre, la grande majorité des CDT utilise un tri négatif, c'est-à-dire que les procédés retirent les autres matières (papier, plastique...), tandis que le verre poursuit sa route sur les convoyeurs. Dans une étape vers la fin du procédé, des équipements balistiques utilisent la dureté du verre pour le retirer, non sans retirer en même temps d'autres particules de taille et de masse similaire (céramique, gravier, verre plat, métal).

Bien qu'il soit possible de procéder par un tri positif (c'est-à-dire retirer les morceaux de verre pour les accumuler sans aucune autre matière), cette approche se limite aux plus gros fragments. La qualité finale du verre trié est par contre supérieure, mais la quantité de verre (petits fragments) dans les rejets du CDT est beaucoup plus importante. Cette approche est moins courante au Québec pour le tri du verre en CDT.

En masse, le verre représente environ 18 % des matières traitées par les CDT, dont environ 60 % correspondraient à des bouteilles non consignées de boissons alcoolisées (selon les études de caractérisation de RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec). Les autres 40 % sont majoritairement des pots et contenants en verre (confiture, sauces, marinades, etc.) et du verre non recyclable (verre plat, céramique, grès, etc.).

Il est intéressant de noter qu'environ 8 % du verre de la collecte sélective correspondent à des contenants consignés que le consommateur a choisi de mettre dans son bac sans récupérer le montant de la consigne.

### 3.3 Les enjeux actuels des CDT

L'industrie du recyclage évolue rapidement et fait face fréquemment à de nouveaux défis. Afin de bien comprendre la position des membres du CETEQ, voici les enjeux auxquels les CDT doivent faire face actuellement :

- Collecte résidentielle : Environ 130 000 tonnes de verre passent par la collecte sélective et près de 65 000 tonnes sont encore envoyées dans la collecte des déchets (RECYC-QUÉBEC, 2018). Il y a encore place à amélioration et cette responsabilité incombe aux citoyens;
- Le verre mixte issu de la récupération est une matière dont la valeur est faible (-15\$/tonne à 30\$/tonne selon le niveau de qualité). Ainsi, un CDT qui n'est pas en mesure d'investir suffisamment pour moderniser ses équipements pour améliorer le tri du verre est fortement limité dans ses choix de débouchés, et ce, pour des raisons économiques évidentes. Pourtant, **le rôle d'un CDT est de trier la matière pêle-mêle du bac** et il pourrait envoyer son verre de moindre qualité à un conditionneur, équipé pour le traiter;

- Malgré sa faible valeur sur le marché, le verre est une source de revenus à l'entrée des centres de tri (matière la plus lourde du bac), revenus qui diminueraient si une partie du verre est gérée ailleurs que par les CDT. Le volume de matières à recevoir est donc important dans la **rentabilité** de plusieurs CDT;
- Les CDT opèrent avec une **approche globale**, où il est acceptable que des matières plus payantes supportent le traitement de matières qui le sont moins;
- Les **modèles d'affaires** des CDT devraient être équivalents et dans des conditions similaires. Toutefois, certains modèles présentent plus de contraintes, en raison : de la courte durée des contrats municipaux, du prix fixe à la tonne sans égard aux fluctuations du marché durant le contrat et à l'endossement de 100 % du risque des marchés;
- La grande majorité des modes actuels d'octroi de contrats de traitement favorise le plus bas soumissionnaire conforme, ce qui conduit les CDT à se diriger vers les **débouchés les plus profitables** ou économiques;
- Le recyclage du verre en d'autres produits de verre nécessite une grande pureté et une séparation des couleurs, ce que ne permet pas la collecte sélective en mode pêle-mêle. Toutefois, les recycleurs de verre sont en mesure de conditionner adéquatement le verre trié des CDT, au coût variant entre 15 \$ et 30 \$ la tonne (coût négatif de vente pour le CDT);
- Une grande présence de verre dans les CDT peut accentuer l'usure des équipements de tri et de collecte. Une contamination croisée avec d'autres matières recyclables est également fréquente.
- Le tri positif manuel permet d'atteindre un haut niveau de qualité du verre, mais il s'accompagne de coûts élevés de traitement et ne vise que les plus gros fragments. C'est pourquoi les CDT ne peuvent se permettre ce type d'opération, également pour des raisons de santé et sécurité au travail;
- Le **coût de transport** vers un conditionneur ou recycleur est un facteur limitatif important pour les CDT hors des grands centres<sup>1</sup>, tant dans les conditions actuelles que futures. Les CDT éloignés doivent payer plus chers pour la valorisation du verre en raison des coûts de transport et aucune compensation financière ne leur ait donnée;
- La **perception populaire** tend à minimiser l'importance de débouchés autres que recycler des contenants de verre, bien que toute utilisation du verre récupéré remplace l'utilisation d'autres produits;
- L'utilisation du verre comme **matériel de recouvrement** ou de construction de chemins sur les LET présente des avantages, qui ne sont toutefois pas connus de la population en général;

---

<sup>1</sup> Il existe quelques conditionneurs de verre au Québec, dont deux qui produisent des contenants de verre (Montréal et Saint-Jean-sur-Richelieu).

### 3.4 Les débouchés locaux existants

Présentement, le verre est valorisé à 100 % au Québec<sup>2</sup>. Ceci est possible étant donné une diversité de débouchés. Malgré cela, ils sont encore peu nombreux et l'enjeu du transport est souvent problématique pour plusieurs CDT.

Pour des raisons économiques et logistiques (diminution du transport et de la génération de GES), d'importantes quantités de verre sont utilisées comme matériel de recouvrement journalier dans les LET ou comme matériel de construction. En 2015, 86 000 tonnes étaient utilisées à ses fins, mais la donne a changé depuis le Plan Verre l'innovation d'ÉÉQ, où de nouveaux marchés ont vu le jour.

Le CETEQ aimerait toutefois rappeler que les LET doivent, pour se conformer à la réglementation en vigueur, effectuer le **recouvrement journalier** des cellules d'enfouissement en activité. Les matières les plus généralement utilisées pour ces activités quotidiennes sont : le sable, les sols, les sols faiblement contaminés, les cendres, etc. L'utilisation du verre permet d'éviter d'utiliser des matières vierges comme matériel de recouvrement, en plus d'avoir d'excellentes caractéristiques physiques. Bien que ce mode de valorisation soit peu populaire et moins accepté par la population, l'utilisation du verre dans les LET comme matière alternative au sable et aux sols est très efficace et logique dans certaines circonstances (en région éloignée, par exemple, ou pour un CDT non loin d'un LET).

L'utilisation du verre comme **matériel de construction** est parmi les usages les plus intéressants, notamment dans les fonds de chemins et de route sur les sites des LET. Cette avenue devrait d'ailleurs être davantage étendue à d'autres usages. Encore une fois, le verre trié présente des caractéristiques physiques intéressantes, en plus de remplacer l'utilisation d'agrégats ou de sable.

Plusieurs autres débouchés sont possibles, mais les plus acceptés socialement sont ceux visant une certaine forme d'économie circulaire, à savoir, de refaire des contenants avec le verre post-consommation. À moins d'investissements importants dans tous les CDT du Québec et l'acceptation d'une augmentation des coûts de traitement des matières recyclables issues de la collecte sélective, ce débouché n'est pas possible à grande échelle dans la situation actuelle. Pour refaire des contenants de verre, comme le fait l'entreprise 2M Ressources, il faut : soit payer le prix de conditionner le verre trié des CDT, soit effectuer du tri positif (ce qui n'est pas le cas dans la majorité des CDT du Québec et qui ne viserait qu'une partie du verre).

**C'est pour cette raison que le CETEQ propose un concept flexible comprenant plusieurs avenues possibles**, tel que présenté à la section suivante de ce mémoire.

---

<sup>2</sup> RECYC-QUÉBEC, 2017.



Le CETEQ souhaite sensibiliser la Commission a un enjeu beaucoup plus préoccupant que celui de la récupération du verre dans les CDT.

Depuis la fermeture des marchés asiatiques à la réception de certaines matières recyclables, la rentabilité des CDT est affectée, notamment en raison de prix bas du marché mondial. Les coûts de traitement ne cessent d'augmenter pour assurer un certain niveau de qualité, mais puisque les CDT sont liés par contrats à des tarifs fixes à la tonne, le seuil de rentabilité a vite basculé.

De plus, la municipalisation des services de desserte des ICI a provoqué des effets collatéraux majeurs sur le plan de la qualité des intrants dans les CDT. Selon RECYC-QUÉBEC, les services de collecte privés des matières recyclables ont diminués de 23 % auprès des ICI en 2015.

On observe donc un transfert : les matières recyclables des ICI ne vont plus dans les CDT privés, équipés pour les traiter (matière en vrac, gros morceaux, etc.) mais plutôt dans les CDT dédiés à la collecte sélective, qui ne peuvent gérer efficacement ces matières.

Le véritable enjeu des CDT est donc de revoir les modalités d'octroi de mandats pour permettre un meilleur partage des risques avec les donneurs d'ordre et une meilleure résistance aux fluctuations des marchés. Pour le moment, avec un système du plus bas soumissionnaire conforme et des contrats ne garantissant pas des gisements de plus de cinq ans, il est difficile pour les CDT d'investir dans de nouveaux équipements ou de se permettre des débouchés de valorisation plus dispendieux.

## 4 CONSTATS ET AVENUES POSSIBLES

Le CETEQ croit que plusieurs avenues doivent être considérées dans la gestion du verre au Québec. En effet, cela serait une erreur de croire en une solution unique. Ces modes de récupération du verre peuvent exister, et ce, de façon complémentaire.

Toutefois, afin d'encourager une industrie forte, diversifiée et pérenne, les membres du CETEQ sont d'avis que **la présence de verre en centre de tri pourrait tout de même diminuer**<sup>3</sup>. Mais encore, les situations sont très différentes d'un CDT à un autre, d'une région à une autre, d'où l'importance d'offrir plusieurs avenues de récupération possibles.

### 4.1 Consigne ou pas?

D'abord, le CETEQ aimerait rappeler les éléments suivants :

- À l'origine, la consigne a été conçue pour assurer le remplissage multiple de contenants réutilisables (bouteilles de bière ou bouteilles de lait). De son côté, la consigne des CRU ou contenants à remplissage unique (boissons gazeuses et autres bouteilles de bière) visait principalement les produits consommés hors foyer : la consigne se voulait un incitatif à ce que le consommateur rapporte son contenant au lieu de le jeter. Aujourd'hui, la consigne des CRU englobe des produits consommés au foyer, et elle est devenue plutôt une voie parallèle de collecte et de transport des matières recyclables, qui sont acheminées aux mêmes recycleurs que les matières triées en CDT.
- Certes, la récupération des contenants consignés augmente la qualité du verre récupéré. Mais, un système de consigne s'accompagne de coûts supplémentaires (opération des points de dépôt ou des équipements, collecte et transport du verre récupéré) : en effet, il ne faut pas oublier que la collecte de porte en porte doit se poursuivre pour les autres matières recyclables ainsi que les produits de verre non consignés.
- Donc, la consigne est un mode de récupération et de transport de la matière, notamment la consigne publique à usage unique.
- Un élargissement de la consigne de verre (vins et spiritueux), qui passerait chez les détaillants, représenterait un impact majeur pour eux, tant au niveau de la santé et sécurité au travail qu'au niveau des équipements de manutention. En effet, le poids de ces contenants n'est pas comparable à celui des canettes d'aluminium, des bouteilles de plastique ou du poids actuel des bouteilles de bières.

Le CETEQ ne s'engagera pas dans le débat sur l'élargissement de la consigne aux contenants de verre. **Qu'il y ait une consigne ou non, il restera toujours du verre dans les bacs de**

---

<sup>3</sup> Situation uniquement liée à la collecte sélective pêle-mêle.

**collecte sélective, et les CDT devront le trier.** Les différentes études parues au cours des dernières années ont étudié différents scénarios de consigne, mais la situation évolue rapidement dans l'industrie et les CDT font face à de nouvelles réalités. Ces dernières affectent directement la pérennité et la rentabilité de tous les CDT du Québec. La santé de l'industrie est beaucoup plus fragile en 2019 qu'en 2015<sup>4</sup>, moment où la majorité des études ont été réalisées sur la thématique du verre. **L'approche qui sera préconisée par le gouvernement québécois doit donc considérer, plus que jamais, les impacts collatéraux du retrait du verre des CDT. Le retrait de masse et soudain du verre de la collecte sélective pourrait avoir un impact néfaste, pour certains CDT<sup>5</sup>.** Le modèle financier de plusieurs CDT est basé sur un coût à la tonne à l'entrée. Une fois enlevé, le verre va créer un immense manque à gagner puisqu'il s'agit de la principale source de revenu en lien avec cette matière.

De plus, la tendance est de comparer l'industrie avec des modèles hors-Québec. Or, il est essentiel de dresser les paramètres de comparaison. En effet, le modèle au Québec est unique, avec une collecte pêle-mêle de porte en porte couvrant 99 % de la population. Le transport en commun des recyclables, c'est le **geste le plus simple pour le citoyen** : tout mettre dans le même bac. Le pêle-mêle amène son lot de défis, certes, mais les CDT se sont équipés pour les gérer.

Les membres du CETEQ constatent aussi la mauvaise connaissance de l'industrie du recyclage par les parties prenantes, mais également, de la population. Il faut informer la population qu'un système de consigne n'est pas un système rentable. Malheureusement, il y a énormément de désinformation sur cet enjeu et les médias y contribuent depuis des années. Dans plusieurs provinces, le programme de consigne ne remet qu'une partie de la consigne au retour du contenant, le reste servant à financer le programme. Sinon, ce sont les montants de la consigne des contenants non récupérés qui financent le système, qui devient autrement un coût. En d'autres termes, si le choix du gouvernement est d'élargir la consigne, des coûts seront inévitablement associés à ce choix.

Présentement, c'est 22 500 tonnes de contenants de verre consignés à usage unique qui prennent le chemin de la valorisation via la consigne, alors que près de 15 000 tonnes de contenants de verre consignés sont encore collectées en bordure de rue par la collecte municipale. De cette quantité, 66 % se retrouvent dans la collecte sélective, le reste est encore mis aux déchets par les citoyens<sup>6</sup>.

Le CETEQ est d'avis que la consigne est là pour rester, puisqu'il s'agit d'une forme de tri positif de la matière, améliorant sa qualité. Toutefois, l'association garde une réserve sur un

---

<sup>4</sup> Fermeture des marchés chinois (entre autres) en 2018, baisse mondiale de la valeur des matières recyclables, manque de main d'œuvre, etc.

<sup>5</sup> Et ce, même si le niveau de contamination des autres matières pourrait être amélioré par une diminution du verre.

<sup>6</sup> RECYC-QUÉBEC, 2018a.

élargissement important de la consigne : l'évaluation des impacts dans les CDT, sur leur rentabilité et leur pérennité doit être considérée. Selon le CETEQ, il ne devrait pas s'agir d'une consigne élargie (notamment au verre et aux autres contenants en plastique) qui aurait des impacts néfastes pour l'industrie des CDT en retirant d'importantes matières de valeur et des quantités entrantes. Le gouvernement doit considérer la pérennité de l'industrie du recyclage dans sa réflexion concernant la mise en place d'une consigne.

Simplement avec un élargissement de la consigne aux bouteilles de vin et de spiritueux, c'est près de 69 500 tonnes de verre en moins qui seraient dirigées vers les CDT (CREATE, 2015), et ce, seulement en considérant le secteur résidentiel. Ce qui représente une baisse d'environ 44 % du verre acheminé en CDT (157 000 tonnes de verre seraient acheminées en CDT selon RECYC-QUÉBEC, 2018).

### 4.2 Points de dépôts de verre

L'implantation de points de dépôts de verre est de plus en plus en vogue, car ce type de programme peut être implanté rapidement et localement, en plus d'être bien accepté socialement. Cette approche permet de ségréger une partie du gisement de verre, selon les systèmes choisis. Selon une récente étude de RECYC-QUÉBEC<sup>7</sup>, le captage du verre pourrait être de l'ordre de 35 à 40 %. Le tri à la source de certains contenants de verre permettrait donc de retirer une portion du verre du bac. Cette diminution permettrait d'alléger la présence de verre en CDT, tout en ne la compromettant pas.

Toutefois, le CETEQ est d'avis qu'il manque présentement plusieurs informations d'importance sur ce type de démarche. Un projet-pilote de grande envergure serait nécessaire. Déjà ce mode de fonctionnement pourrait représenter des investissements importants et il est essentiel de bien documenter cette voie.

Ce type de démarches pourrait être complémentaire aux autres systèmes en place. Les gisements pourraient avoir leur propre voie dans les CDT ou se diriger directement vers un recycleur, tout dépendant de la région et des distances à parcourir.

Ainsi, le **CETEQ croit que le tri à la source du verre ne devrait pas nécessairement passer uniquement par une consigne**. L'implantation élargie de points de dépôt de verre (que ce soit dans des écocentres, dans des points de dépôts municipaux, des carrefours commerciaux, etc.) permettrait une collecte séparée d'une portion du verre habituellement retrouvée dans la collecte sélective de porte en porte.

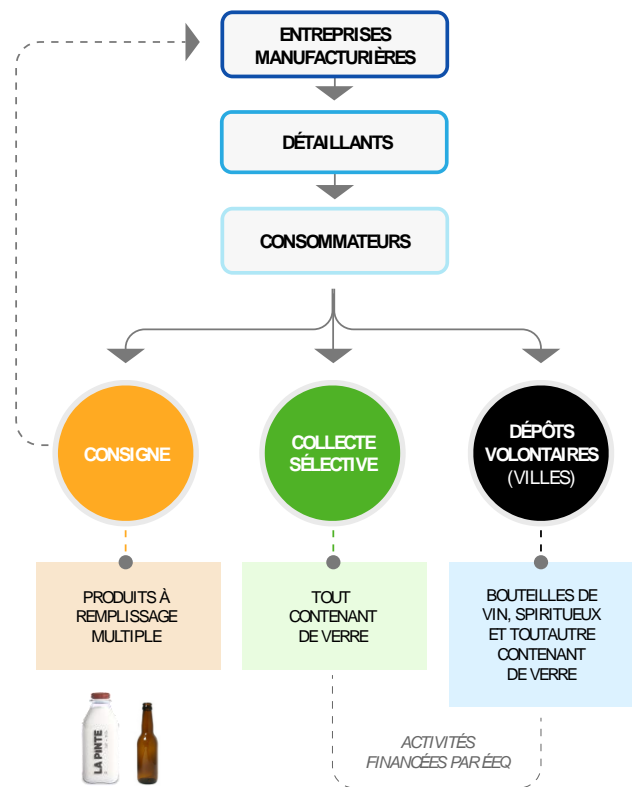
---

<sup>7</sup> Deloitte, 2018.

### 4.3 Pistes de réflexion et recommandations

Les pistes de réflexion suivantes vont bien au-delà de la récupération du verre. Elles pourraient s'appliquer à plusieurs autres matières résiduelles. Mais avant de parler de consigne et de crise du verre, il y a lieu de mieux comprendre l'industrie du recyclage et de se poser certaines questions :

- Si l'utilisation du verre comme matériel de recouvrement n'est pas acceptée socialement, sommes-nous prêts en tant que société à payer plus pour d'autres débouchés? Puisque les installations de conditionnement de verre produisant des contenants sont actuellement peu nombreuses au Québec, un système de péréquation des frais de transport serait-il envisageable pour soutenir financièrement les CDT plus éloignés? Car, non seulement cela occasionne des coûts supplémentaires en transport pour ces CDT, mais en plus, les émissions de GES seront plus importantes que si une alternative locale de valorisation était préconisée.
- Ne devrait-on pas inclure les enjeux **économiques** dans le choix des débouchés des CDT? Par exemple, est-ce plus avantageux d'investir davantage dans des équipements de tri du verre en CDT ou plutôt d'envoyer le verre trié des CDT dans un centre de conditionnement équipé pour le traiter et améliorer sa qualité (ex. 2M Ressources)? C'est toute la nuance entre un CDT qui fait du tri... et un CDT qui doit s'équiper pour réaliser le conditionnement de la matière.
- Le CETEQ est d'avis que le gouvernement doit permettre et favoriser plusieurs types de débouchés du verre (et de toutes les matières) pour permettre des ententes plus locales et des innovations technologiques. C'est pourquoi l'association s'imagine bien un système diversifié, complémentaire et qui s'adapte aux réalités régionales. Les considérations économiques, environnementales (émissions de GES) et sociales doivent être également considérées.



Un scénario qui n'a pas encore été étudié en détail est celui d'une combinaison de consigne à remplissage multiple (l'actuelle consigne privée), de points de dépôts volontaires municipaux et de la collecte sélective (voir schéma). Ce scénario devrait également être analysé afin qu'il soit flexible, mais surtout, qu'il atteigne certains objectifs (environnementaux, sociaux, économiques) précis. Une pré-analyse d'un scénario similaire a été réalisée par un étudiant à la maîtrise (Girard-Brisson, 2019) et déjà, à la lumière des constats de cet essai, ce scénario semble prometteur.

Étant donné les importants changements dans l'industrie depuis deux ans, force est de constater que les études entreprises depuis 2013 ne sont plus toujours applicables. **Peut-être ce scénario répond-il mieux aux enjeux actuels et mérite d'être étudié?**

- Dans les faits, la problématique du verre prend beaucoup d'ampleur dans la population, alors que pour les CDT, il ne s'agit pas d'une problématique criante :
  - Le verre est actuellement valorisé à 100% au Québec.
  - Tous les CDT arrivent à trier le verre, à différents grades de qualité.
  - Il existe plusieurs types de débouchés, qui répondent à la demande (contrairement à plusieurs autres matières recyclables du bac).

**Le choix des débouchés n'est lié ni au type de collecte, ni au type de verre, mais plutôt au prix associé au débouché choisi. Puisque la perception populaire semble favoriser davantage une valorisation du verre pour en refaire des contenants, cela demandera des investissements importants pour atteindre la qualité requise, et ce, que ce soit via l'implantation de dépôts volontaires, d'un élargissement de la consigne ou de la modernisation des CDT de collecte sélective.**

**Cette éventuelle augmentation affectera le régime de compensation de la collecte sélective et il y a lieu de se poser la question si celui-ci ne devrait pas être réévalué.**

## 5 CONCLUSION

Le CETEQ tient à réitérer son souhait d'être pour l'Assemblée nationale un partenaire de premier plan dans la recherche de solutions réalistes et innovantes pour le Québec. En tant que représentant de nombreuses entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles, il est important pour le CETEQ que l'expertise du secteur privé soit incluse dans les réflexions de la Commission, car ces entreprises connaissent de première main les enjeux liés à la collecte, au transport et au traitement des matières recyclables.

Le CETEQ aimerait rappeler à la Commission que le verre n'est peut-être pas un enjeu aussi problématique pour les CDT que les médias le laissent sous-entendre, à savoir que des débouchés existent et que le verre est valorisé en totalité au Québec. Les modes d'octroi de mandats actuels, la qualité des matières recyclables entrantes, la perception négative de l'industrie du recyclage et les fluctuations des marchés sont d'autant plus importants et profonds comme enjeux pour les CDT.

De plus, les membres du CETEQ espèrent avoir sensibilisé la Commission aux **impacts directs** sur les CDT qu'auront les orientations du gouvernement considérant la gestion du verre au Québec. Rappelons qu'il s'agit d'une importante partie des revenus de plusieurs CDT. Ainsi, le CETEQ est ouvert à une diminution du verre dans la collecte sélective, mais pas de façon drastique ou élargie à d'autres types de matières.

Finalement, le CETEQ rappelle qu'il ne devrait pas y avoir de système unique de gestion du verre au Québec, mais plutôt une combinaison de systèmes différents. **Dans ce mémoire, il est proposé d'étudier et de documenter un système combiné de consigne privée, de points de dépôts volontaires et de collecte sélective.** Cette proposition permettra, notamment, d'obtenir différents grades de qualité de verre et d'autant de débouchés. En effet, il faut encourager les débouchés accessibles et locaux, même s'ils sont moins acceptés socialement. Cela permet de diminuer les frais de transport, les émissions de GES et les coûts supplémentaires pour les CDT plus éloignés des grands centres.

Peu importe les orientations prises par le gouvernement, il restera toujours du verre dans les bacs des citoyens et les CDT devront le trier.

## 6 RÉFÉRENCES

- Blancquaert, L. (2019). *Les avantages environnementaux et économiques de la modernisation de la consigne*.
- Buist, M.-È., Cissé, I., Criner, G., Dubé, J., Gauthier, F., Gonzalez, P., Journeault, M., Trabelsi, S., E. West, G. (2015). *Étude comparative des systèmes de récupération des contenants de boisson au Québec*. CREATE.
- Deloitte. (2018). *Étude sur les dépôts volontaires de verre*.
- Éco Entreprises Québec. (s.d.). *Élargie la consigne? Comment? Avec quels impacts? et surtout... Pourquoi?*
- Girard-Brisson F. (2019). *Arrimage des systèmes de collecte et des techniques de traitement du verre recyclé au Québec : pistes de solutions pour améliorer les débouchés*. Essai présenté au Centre universitaire de Formation en environnement et développement durable, Maîtrise en Environnement de l'Université de Sherbrooke, 73 pages.
- RECYC-QUÉBEC. (2017). Bilan 2015 de la gestion des matières résiduelles au Québec. Repéré à <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/bilan-gmr-2005.pdf>
- RECYC-QUÉBEC. (2018a, août). Collecte sélective - Contenants de verre. Repéré à <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/fiche-contenant-verre.pdf>
- RECYC-QUÉBEC. (2018b, septembre). Statistiques de ventes et de récupération des contenants consignés (CRU-Tous les adhérents-SAQ inclus) Année 2006 à 2017. Repéré à <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/statistiques-ventes-recuperation-cru.pdf>